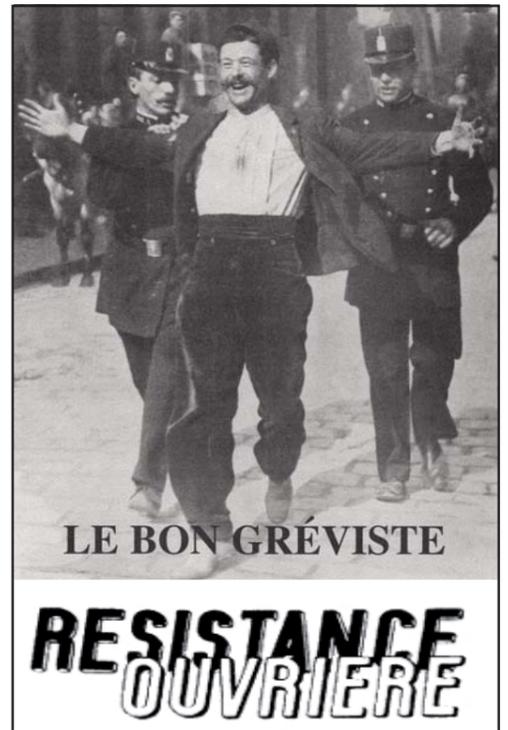


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 724 - Décembre 2021 - 57^{ème} année - 1,50 €



LES PRIX BAISSENT!



Partout, une même exigence :
**Augmentation
des salaires
et des pensions**

Novoferm

+2,8 % d'augmentation
générale des salaires

ArcelorMittal France

FO signe l'accord salarial

(Lire P.2)

Ce samedi 4 décembre, pour
la défense de l'hôpital
6000 manifestants se sont
adressés au ministre Vèran



Le retraités massivement
à Paris ce 2 décembre
pour la revalorisation
des pensions



183 € pour tous
Social et Médico-social
dans la rue le 7 décembre



(Lire PP. 4 & 5)

Sécurité sociale

Grève pour la revalorisation
du point d'indice



Territoriaux de Saint-Nazaire
La stratégie de FO a payé



(Lire P. 6)

■ Novoferm

+2,8 % d'augmentation générale des salaires

DEUX réunions de négociations salariales se sont tenues les 7 et 8 décembre 2021 au sein de Novoferm, entreprise de métallurgie à Machedoul. Force Ouvrière a pris une nouvelle fois ses responsabilités en signant un accord qui améliore le pouvoir d'achat des salariés :



À gauche, Jean-Noël Ardouin, Secrétaire du syndicat FO des Métaux de Machedoul. À droite, Yves Brossard, Délégué syndical FO Novoferm.

► Cet accord garantit une augmentation générale des salaires de 2,8 % bruts mensuels de l'ouvrier à l'employé, technicien et agent de maîtrise (ETAM) à compter du 1^{er} avril 2022.
► Une masse de 0,50% sur les salaires bruts de ces catégories sera consacrée à des augmentations

individuelles à partir du 1^{er} juin 2022.

► Pour le personnel cadre, une enveloppe de 2,80 % sur les salaires bruts de la catégorie sera consacrée à des augmentations individuelles à compter du 1^{er} avril 2022.

FO a également négocié une prime exceptionnelle de 300 €, versée en décembre, qui compensera aussi le fait de percevoir une augmentation générale en avril plutôt qu'en janvier. Cette prime s'ajoute à la prime inflation de 100 € annoncée par le gouvernement et qui devrait être versée en janvier.

■ ArcelorMittal France

FO signe l'accord salarial

ARCELORMITTAL France regroupe huit sites dans le pays dont, notamment, celui de Basse-Indre en Loire-Atlantique. La délégation FO Métaux vient de signer l'accord pour les évolutions salariales des 7 000 salariés de la société, à savoir :

► la prime PEPA ou exceptionnelle de 1 000 € pour tous les salariés ;
► une augmentation générale de 2 % avec un talon minimum d'augmentation de 50 € mensuels pour chaque salarié, versée en février avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier

2022 ;

► une enveloppe de 0,8 % pour les augmentations individuelles ;
► un budget pour les promotions hors AI ;
► la revalorisation de l'ensemble des primes de 2 % ;
► une rémunération minimale annuelle garantie de 25 800 € ;
► 2,8 % pour des mesures individuelles pour les salariés Cadres (avec une mise en application à partir du 1^{er} avril 2022).

■ Télétravail à Pôle Emploi

FO gagne en appel contre la direction

APRÈS avoir cherché à obtenir, dans le cadre de la pratique contractuelle, l'application de l'accord régional OATT (temps de travail) pour les salariés en télétravail, en particulier les horaires variables, Force Ouvrière avait dû saisir en référé le Tribunal Judiciaire de Nantes.

Le 9 février dernier, ce dernier avait condamné la Direction régionale à appliquer ces horaires variables aux personnels concernés, impliquant l'abandon du forfait de 7h30 qu'elle avait mis en place et le paiement de tout dépassement

horaire. Mécontente d'avoir perdu, celle-ci avait immédiatement saisi la cour d'Appel pour faire invalider la décision de justice rendue en première instance.

Nouvelle déconvenue pour la Direction régionale, mais surtout nouvelle victoire pour Force Ouvrière et les salariés de Pôle Emploi Pays de la Loire : la Cour d'appel vient de confirmer la décision prise en première instance.

Anne-Cécile Trégret

Déléguée syndicale FO Pôle Emploi PdL

■ FO COM

pour de meilleures conditions de travail



LES camarades FO Com Orange se sont réunis le 30 novembre dernier.

Le constat de la dégradation des conditions de travail au sein de l'entreprise était à l'ordre du jour comme malheureusement on a pu le connaître par le passé. Conséquences, à l'exception de la CFE CGC, les quatre autres organisations syndicales représentatives, FO Com, CGT, CFDT, SUD, au niveau national ont refusé durant quatre mois (de mai à septembre) de rencontrer la Direction suite aux relations sociales dégradées. Pour exemple, seule la CFE CGC a signé l'accord salarial 2021 avec une augmentation moyenne de 0,9 % alors que déjà dans le même temps, l'inflation était de 1,5 %. Localement, suite également aux relations sociales dégradées, FO Com, CGT, CFDT, et SUD ont refusé d'échanger avec la Direction Opérationnelle Grand Ouest qui comprend

quatre régions, Pays de Loire, Bretagne, Normandie, Centre Val de Loire. Seules la CFE CGC et CFDT ont continué à se mettre autour de la table.

Concernant l'emploi, le plan Scale Up mis en place par l'entreprise doit avoir pour conséquence une économie de 1 milliard d'euros d'ici 2025 dont 500 millions récupérés sur la masse salariale. En 2012, en ETP (équivalent temps plein) en CDI, nous étions à France Télécom maison mère 94 000 salariés, 63 200 en 2020 et 56 200 en prévisions 2022.

Plus que jamais, nous continuerons à nous battre et résister pour avoir des conditions de travail décentes, gage de prestations satisfaisantes pour nos clients.

Laurent Dézarnaud

Secrétaire Territorial FO Com Orange

■ L'Union locale de Châteaubriant

a élu un nouveau Bureau



À L'OCCASION de l'Assemblée générale de l'Union Locale de Châteaubriant, qui s'est tenue le 30 novembre dernier, un nouveau Bureau a été élu.

Le camarade Stéphane Halais (3^{ème} à partir de la droite) est le nouveau secrétaire de l'Union locale et il succède à Franck Allain qui devient Trésorier (2^{ème} à partir de la droite).

■ Union locale de la Basse Loire

Développer le syndicat en 2022



VENDREDI 26 novembre s'est tenue l'Assemblée générale de l'Union locale de la Basse-Loire. Yann Ravart secrétaire de l'Union locale a fortement remercié la trentaine de camarades présents à cette Assemblée générale qui était heureuse de compter Claire Compain - Présidente de l'Union départementale des retraités FO 44 -, Franck Mariot - Secrétaire du syndicat FO des Métaux de Nantes - et Mathieu Cornillaud - Trésorier de l'Union départementale FO 44.

Cette Assemblée générale a rappelé le contexte sanitaire et surtout les enjeux à venir. L'essentiel était tout d'abord de nous retrouver car depuis deux ans, les Assemblées générales avaient lieu en visioconférence, mais aussi de valider notre prochaine feuille de route.

En effet, la vie de l'Union locale est en péril avec seulement deux syndicats actifs présents.

Yann Ravart a remercié les camarades « anciens » qui œuvrent pour la bonne tenue de l'Union locale.

L'Union locale doit se développer et c'est pour cela qu'un travail sera enclenché après le congrès

de l'Union départementale le 17 mars 2022, pour travailler sur le développement en établissant un état des lieux et de présence FO sur le secteur de la Basse-Loire en symbiose avec l'Union départementale.

Le bureau tiers sortant de l'Union locale a été reconduit jusqu'en 2024 à l'unanimité, ainsi que le rapport de trésorerie.

Cette Assemblée générale, comme à son habitude, s'est terminée par un moment très convivial et la séance a été levée à 12h45.

Malheureusement depuis cette Assemblée générale, un de nos plus fidèles camarades, Gilbert Thomas, nous a quittés suite à une chute dans les escaliers.

Vous trouverez ci-après l'hommage rendu par l'Union locale.

Yann Ravart

Secrétaire FO de l'Union locale de la Basse-Loire

Hommage à Gilbert Thomas La Basse-Loire pleure son doyen



Qui ne connaissait pas notre Camarade Gilbert !

C'était un militant de la première heure, co-créateur de l'Union locale FO de la Basse-Loire avec notre regretté Maurice Gourdon, disparu lui aussi depuis peu.

Puis les années ont passé et Gilbert fut à l'origine de l'association des retraités FO de la Basse-Loire où il occupa le poste de trésorier.

Il fut également membre de la Commission Administrative de l'Union départementale des Retraités.

Gilbert a toujours été présent en toute circonstance. C'était un ami, un copain au grand cœur, toujours disponible pour une manifestation et toujours prêt à rendre service aux uns et aux autres.

Gilbert a succombé samedi 11 décembre 2021 suite à une chute accidentelle survenue dans l'escalier du local de permanence FO où il venait tous les matins.

Tous les militants, actifs et retraités savent ce qu'ils te doivent.

Adieu camarade Gilbert.

Le Bureau des retraités



● Communiqué de l'UD CGT-FO de Loire-Atlantique du 29/11/2021

Augmentation Générale des salaires et des pensions !

Les revalorisations salariales du « Ségur de la Santé » en 2020, signées entre autres par Force Ouvrière, ont constitué une avancée sans précédent pour un grand nombre d'agents de la Fonction Publique hospitalière, avec en particulier l'augmentation nette de 183 € par mois. Depuis, grâce à la détermination de Force Ouvrière à tous les niveaux, de nombreux agents du « médico-social » ont obtenu ce complément indiciaire. Cependant certains agents de la fonction publique hospitalière en sont toujours exclus. À titre d'exemple, cela concerne près de la moitié des agents de l'Établissement Public Médico-Social de Mindin.

L'Union départementale FO de Loire-Atlantique continue de revendiquer l'attribution des 183 € pour tous les agents de la Fonction Publique hospitalière, ainsi que son extension sans condition à tous les salariés du privé non lucratif du secteur social et médico-social comme le réclame le collectif d'associations qui manifestait à 5 000 le mercredi 17 novembre dernier à Nantes.

Cette situation d'inégalité salariale est non seulement incompréhensible et injustifiée, mais elle est en train de créer également une fuite des personnels qui met en danger la prise en charge des personnes handicapées et en difficulté sociale, ainsi que la pérennité de certains établissements.

Au-delà du secteur hospitalier, social et médico-social, les salariés, les retraités et les chômeurs subissent de plein fouet l'augmentation galopante des prix à la consommation. Dans le même temps, les milliardaires français se frottent les mains. Ils ont vu leur fortune augmenter de 170 milliards d'euros en un an, profitant des fonds publics distribués « quoi qu'il en coûte ». C'est dans ce contexte que Force Ouvrière revendique l'augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux :

- ▶ **SMIC à 1 550 € nets**
- ▶ **Augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires en commençant par l'attribution de 183 € nets**
- ▶ **Ouverture de négociations dans les branches du secteur privé pour revaloriser les coefficients (45 branches du secteur privé ont au moins un coefficient inférieur au SMIC et cela concerne 3,3 millions de salariés du privé, qui perçoivent donc une indemnité différentielle)**
- ▶ **Ouverture de négociations salariales sans attendre dans les entreprises**
- ▶ **Retrait de la contre-réforme de l'assurance chômage qui conduit près de 24 000 chômeurs en Loire-Atlantique à subir une diminution de leur allocation en moyenne de 17 %**
- ▶ **Augmentation des pensions (indexation sur le salaire moyen et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète).**



par Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

CARBURANT, fruits et légumes, électricité, gaz, etc. Tout est en hausse. Et les profits du CAC 40 suivent la même tendance. Les publications du premier semestre 2021 font état d'un montant record de 57 milliards d'euros de profits, ce qui fait dire à certains que les entreprises ont déjà réussi à effacer la crise.

Mais quid des salaires ? Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef, prédit des augmentations de salaires début 2022 dans le secteur privé. Bien ! À Novoferm, à Machecoul, nos camarades ont obtenu une augmentation générale des salaires au niveau de l'inflation (2,8 %) à laquelle s'ajoute une prime de 300 €. À Arcelor Mittal, Force Ouvrière a obtenu une augmentation de 2 % avec un talon de 50 € et une prime exceptionnelle de 1000 € pour tous les salariés, les 7 000 du groupe incluant les 500 du site de Basse-Indre. À Leroy Merlin (trois magasins en Loire-Atlantique), au cœur de la galaxie « Mulliez », notre syndicat a obtenu une augmentation minimale de 65 €, ce qui correspond à une hausse de 3,9 % pour un salaire moyen d'employé.

Ces résultats positifs sont évidemment un encouragement à ne rien lâcher. À Auchan et face au refus de la direction de négocier, les salariés sont appelés à cesser le travail le 17 décembre. Le 24 août dernier, la holding a en effet décidé de verser 750 millions d'euros aux actionnaires. Alors, de l'argent, il y en a !

Parallèlement, nous revendiquons une augmentation significative du SMIC. Rappelons qu'un peu plus de 2 millions de salariés du privé (13 %) sont payés au SMIC aujourd'hui. Malheureusement le gouvernement reste sourd à nos demandes. C'est le cas également pour les pensions des retraités et les rémunérations des fonctionnaires. Ainsi, hormis les deux revalorisations de 0,6 % en juillet 2016 et février 2017, la valeur du point d'indice de la fonction publique est gelée depuis 2010. La ministre Amélie de Montchalin évoquait le 5

juillet dernier une « rupture assumée avec les augmentations générales du point d'indice », en précisant qu'augmenter le point d'indice de 1 % coûterait 2 milliards d'euros par an.

La Fédération Générale des Fonctionnaires FO a dénoncé cette décision du gouvernement. 5 % d'augmentation du point d'indice pour commencer à « amorcer la pompe », cela représenterait 10 milliards d'euros. Attribuer les 49 points d'indice (183 € nets) à tous les fonctionnaires coûterait 10 milliards de plus. 20 milliards à mettre en parallèle avec l'augmentation de la fortune des milliardaires de 170 milliards en un an (+ 40 %), ce ne serait pas possible ? En tout état de cause, et comme pour le reste, c'est par la mobilisation que nous obtiendrons des avancées sur nos revendications.

Nos camarades du médico-social public de Mindin ont montré la voie. Le 28 mai dernier, après plusieurs mois de grève et de détermination, la fédération FO des Services Publics et de Santé signait un accord permettant aux personnels soignants titulaires et contractuels de la fonction publique hospitalière, qui exercent leurs fonctions dans des établissements publics ayant le statut d'établissement social et médico-social, de bénéficier du Complément de Traitement Indiciaire de 183 € nets à compter du 1^{er} octobre 2021. Nous sommes le 15 décembre et le décret d'application n'est toujours pas sorti. Réponse du ministère : « nous n'avons pas eu le temps de l'écrire » ! Résultat : les personnels soignants (50 % de l'effectif à Mindin) n'ont toujours rien perçu. De qui se moque-t-on ! ? Et les éducateurs, les personnels administratifs et techniques attendent pour leur part de nouvelles négociations en janvier en espérant obtenir à leur tour des avancées concernant leur rémunération. Le résultat est le suivant : sur les 800 agents, une trentaine est partie et 15 postes sont vacants aujourd'hui, obligeant la direction à fermer le service du foyer d'accueil médicalisé (10 résidents) et de réduire la voilure. Mindin, c'est 390 adultes handicapés qui sont accueillis

et il n'y a plus de nouvelles admissions, ni d'accueil temporaire. Mindin, c'est aussi 120 enfants en situation de handicap dans le cadre de l'IME (Institut Médico-Éducatif). Alors que cherche le gouvernement ? À fragiliser toutes ces structures ? Un enfant en IME représente un coût de 70 000 € pour la sécurité sociale, les départements et l'État.

Difficile de ne pas faire le parallèle avec la grève des professeurs des écoles et des AESH hier à Nantes (plus de 500 manifestants) contre la dégradation des conditions de travail et pour un statut de fonctionnaire pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Sept enfants en situation de handicap sur 10 (contre 5 sur 10 en 2008) sont scolarisés en milieu scolaire ordinaire. 1 500 élèves sur les 7 700 que compte le département ne sont pas scolarisés dans des conditions satisfaisantes selon l'ADAPEI. Il y a un manque de moyens (AESH en particulier) et la prise en charge dans une classe ordinaire de certains élèves atteints de troubles du psychisme par exemple crée un climat de tension ingérable et nuit à l'instruction de tous.

Force Ouvrière est favorable à l'inclusion, mais la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les classes ordinaires doit s'organiser au cas par cas. Elle ne doit pas être l'occasion pour le gouvernement de faire des économies en réduisant les capacités d'accueil des structures spécialisées.

Par ailleurs, en cette fin d'année 2021, et à quelques mois des élections présidentielles, certaines organisations syndicales nous invitent à un front large contre « les idées d'extrême-droite ». Nous n'avons aucune sympathie pour « les idées d'extrême droite ». Mais ce qui nous préoccupe en priorité, c'est la politique inouïe du gouvernement et de Macron contre la classe ouvrière et ses conquêtes sociales. Alors l'urgence, plus que jamais, est de revendiquer !

Du fric !

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org



LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE UNION DÉPARTEMENTALE



ACTUALITES – FO44 – PRATIQUE – DOSSIERS – LIENS UTILES – NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 57^{ème} année - CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert
Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes - Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46

Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr

E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2022

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 euros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 euros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 euros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



Ce samedi 4 décembre, pour la défense de l'hôpital 6 000 manifestants se sont adressés au ministre Véran

LA MANIFESTATION du 4 décembre fera date. Issue de la mobilisation massive de nos camarades de Mayenne pour la défense de l'hôpital Nord Mayenne, cette initiative a été saisie par des milliers de personnes, venues de toute la France pour défendre leurs hôpitaux, leurs services, leurs postes et leurs lits, pour l'égal accès aux soins. En un mot : l'hôpital.

Six mille manifestants ont ainsi marché vers le ministère de la Santé, dont 500 de la région Pays de la Loire. Le secrétaire général de la Confédération générale du Travail Force Ouvrière, Yves Veyrier, était présent dans un cortège FO massif, dynamique et revendicatif.

Le ministre de la Santé et des Solidarités, Olivier Véran, a quant à lui décidé de ne

pas recevoir en personne les délégations ayant sollicité une audience. Des « collaborateurs » ont été chargés de cette besogne. Aucune garantie n'a ainsi été apportée pour le maintien des deux services, celui de chirurgie conventionnelle et l'unité de surveillance continue de l'hôpital Nord Mayenne. Aucun signal d'arrêt de la destruction des hôpitaux, ni de recrutement massif de personnels hospitaliers n'a été donné.

Dans ces conditions, bien sûr, la question se pose de la suite à donner. Une discussion est ouverte sur la nécessité de s'adresser désormais au chef de l'état, Emmanuel Macron.

Une chose est certaine : l'hôpital est à l'agonie. Seul le rapport de force permettra de le sauver. ■



Samedi 4 décembre, des milliers de manifestants se sont adressés au Ministre Veran

● Extraits du communiqué du Groupement Régional Force Ouvrière des Services Publics et de Santé des Pays de la Loire du 4 décembre 2021

L'appel à manifester au Ministère est parti de Mayenne. Devant l'effondrement de l'hôpital public, le chaos organisé par des décennies de rigueur budgétaire, parce que les problèmes sont identiques partout et que ce gouvernement poursuit la destruction de l'hôpital (5700 fermetures de lits en 2020 et 15 000 suspensions), il a très vite été relayé par de nombreux syndicats, collectifs, comités de défense.

Les cinq Unions départementales et cinq Groupements départementaux FO des Pays de la Loire ont, dès le 10 novembre, appelé à manifester à Paris pour défendre l'hôpital public, pour exiger le maintien de tous les hôpitaux, de tous les services, de tous les lits, considérant que l'appel du centre hospitalier Nord Mayenne (CH NM) et les revendications sont communes à l'ensemble des salariés. L'hôpital c'est l'affaire de tous.

À l'arrivée de la manifestation, des délégations ont été reçues par des collaborateurs du ministre, mais ce dernier était absent. Aucune garantie n'a été donnée pour le maintien des deux services, celui de chirurgie conventionnelle et l'unité de surveillance continue au CH NM. Il y a un fait : le ministre ne compte pas mettre un terme au chaos dans les hôpitaux, puisqu'il ne décide pas l'arrêt de toutes les restructurations et n'annonce aucun plan de recrutement massif.

Aujourd'hui, pas un seul établissement, pas un seul département n'est épargné par les



fermetures de lits et services, par le manque d'effectif.

Dans les Pays de la Loire, les services de chirurgie et les soins continus du CH NM sont menacés de fermeture, une douzaine de services d'urgences est partiellement ou totalement fermé la nuit par manque de médecins (les 5 départements sont concernés), des plans blancs déclenchés partout par manque de lits et d'effectifs, les médecins urgentistes sont en grève à Laval et Angers, la maternité de Saumur a été fermée plusieurs nuits, des lits de psychiatrie vont fermer dans les jours à venir à Cholet, plus de 140 lits sont fermés au CHU de Nantes,

22 lits de soins de longue durée, 14 lits de soins de suite et 16 lits de médecins au CHD en Vendée faute de personnel suffisant...

Plusieurs interventions devant le ministre ont indiqué que « comme M. Véran ne répond pas à nos revendications, alors il faut s'adresser au président Macron » (...)

Cette manifestation est un coup de semonce, elle constitue un point d'appui important ouvrant une nouvelle perspective.

Dès à présent, réunissons partout les personnels dans l'unité la plus large possible, réunissons nos instances, mettons à la discussion cette proposition de se rendre à l'Élysée

pour faire entendre et obtenir nos revendications qui sont communes et exprimées sur l'ensemble de la métropole comme en Outre-Mer pour que l'hôpital assure sa mission : celle de soigner la population.

▶ Arrêt de toutes les restructurations et fermetures de lits, services, hôpitaux, et exigence de leur réouverture ;

▶ Création massive de postes médicaux et non médicaux ;

▶ Augmentation des places dans les IFSI, IFAS, départ en promotion professionnelle de tous les agents reçus aux concours ;

▶ Titularisation des 200 000

contractuels de la FPH ;

▶ Réintégration de tous les suspendus ;

▶ 183 euros pour tous les personnels du médico-social ;

▶ Satisfaction de toutes les revendications salariales des personnels hospitaliers Saint Gemmes sur Loire, le 6 décembre 2021.

Les Unions départementales Force Ouvrière 44, 49, 53, 72 et 85, qui ont soutenu l'initiative du 4 décembre, s'associent pleinement à cette déclaration et ces propositions.

Les retraités massivement à Paris ce 2 décembre pour la revalorisation des pensions



Pas moins de neuf organisations de retraités (FO, CGT, CFE-CGC, CFTC, FSU, Solidaires, FGR, LSR et UNRPA) ont appelé à monter à Paris ce 2 décembre, notamment sur les revendications suivantes :

- ▶ **L'Augmentation immédiate des pensions et des retraites de base et complémentaires et leur indexation sur les salaires moyens**
- ▶ **La défense et l'amélioration de notre Sécurité sociale au niveau santé et retraite**
- ▶ **Le développement des Services publics de proximité**
- ▶ **La défense des libertés individuelles et collectives.**

45 camarades de l'Union départementale des retraités FO 44 ont participé à cette manifestation nationale - grâce au soutien financier de l'Union départementale, de l'Union locale de Saint-Nazaire, du Groupement départemental des services de santé, mais aussi des

retraités de Loire-Atlantique de la FNEM-FO et des syndicats OSDD, SNFOLC, Sécu, Métaux de Nantes, ainsi que les contributions de ceux qui ne pouvaient pas monter.

L'occasion a ainsi été saisie de manifester notre colère face à la nouvelle dégradation du pouvoir d'achat. En effet, fin novembre l'inflation est déjà à 2,8 % et le gouvernement n'entend revaloriser les retraites et les pensions que de 1,1 % au 1^{er} janvier 2022. Quant à nos retraites complémentaires, grâce à la CFTC et la CFDT, elles ne sont revalorisées que de 1 % au 1^{er} novembre. Par contre, en dehors de nos pensions, tout augmente : l'énergie, les carburants, les fruits et légumes et maintenant certaines mutuelles osent afficher des augmentations de 8 % au 1^{er} janvier 2022, reportant la taxe gouvernementale intégralement sur les sociétaires !

À Paris, la Loire-Atlantique a retrouvé des délégations des UDR de

toute la France et a rejoint les cortèges de la CGT, de la FSU, de Solidaires, de la FGR, de la CFTC et de la CFE-CGC. Le cortège Force ouvrière était très dynamique, préférant les mots d'ordre aux musiques diverses et variées.

C'est donc aux cris de « La retraite, elle est à nous, on s'est battus pour la gagner, on se bat pour la garder », « La retraite elle est à nous, on a travaillé et cotisé c'est notre salaire différé », « Augmentation immédiate des salaires et des pensions », « Revalorisation immédiate de nos pensions », « On est là, on est là, même si Macron ne le veut pas, nous on est là ! », « Pas touche, pas touche à nos 42 régimes », scandés de la Place Denfert Rochereau jusqu'aux Invalides, que nous avons manifesté.

Claire Compain
Présidente de l'UDR FO 44



● Communiqué de presse

Des milliers de retraitées et retraités dans les rues de Paris !

Ce 2 décembre plus de 25 000 retraités ont défilé de Denfert-Rochereau à la place des Invalides pour se faire entendre d'un gouvernement sourd aux préoccupations des retraités :

▶ **Des pensions qui n'augmentent pas : plus d'un million de retraités sous le seuil de pauvreté et 5 millions ont moins de 1 000 € par mois !**

▶ **Une revalorisation de 0,4 % en 2021 alors que les prix ont augmenté de 2,6 % cette année : c'est misérable !**

▶ **En 2022, on annonce 1,1 % au 1^{er} janvier : aucun rattrapage !**

▶ **Des difficultés d'accès au système de santé,**

▶ **Des services publics qui s'éloignent des citoyens : la Poste, les transports, les hôpitaux de proximité ... alors que l'Internet n'est pas la solution : 30 % n'y accèdent pas,**

▶ **Des menaces sur la Sécurité sociale avec la création d'une 5ème branche qui ne résout en rien le problème de l'autonomie des personnes âgées.**

▶ **Des menaces sur les libertés individuelles et collectives.**

Les retraités ont aujourd'hui manifesté leurs exigences. Ils sont venus en masse de l'ensemble du territoire pour exprimer leur colère après des années de mépris, de refus de rencontrer leurs organisations, de dégradation de leur niveau de vie.

Cette situation est inacceptable, les retraités et leurs 9 organisations après le 31 mars, le 1^{er} octobre, et aujourd'hui le 2 décembre à Paris, expriment fortement et massivement leurs mécontentements et leurs exigences.

D'ores et déjà, ils prévoient d'autres mobilisations et actions dès le début de l'année 2022 si le gouvernement continue à ne pas entendre.

Plus que jamais les retraités vont marquer le paysage social dans notre pays pour gagner leurs revendications sur l'augmentation des pensions et retraites, le développement de la protection sociale, de la Sécurité sociale ainsi que des services publics.

Déterminés et en colère, ils continueront !

183 € pour tous

Social et Médico-social dans la rue le 7 décembre

LE MARDI 7 décembre 2021, plus de 2 000 professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux publics et privés se sont rassemblés devant la Préfecture de Nantes, avant de partir en manifestation, dans le cadre d'un appel intersyndical à la grève pour l'extension des 183 € du Ségur à tous les professionnels sans distinction, ainsi que de meilleures conditions de travail.

Engagés depuis 18 mois dans ce combat, 120 agents des établissements de Mindin à Saint-Brevin ont participé à cette mobilisation. Ils ont crié leur colère face au mépris du gouvernement : « Nous possédons les mêmes diplômes et le même statut que nos collègues des hôpitaux ainsi que des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la Fonction publique hospitalière (FPH). Nous exigeons une application immédiate de la revalorisation salariale du Ségur pour tous nos collègues ». Aux côtés du syndicat FO des établissements de Mindin, le syndicat FO de l'Action sociale de Loire-Atlantique était également présent dans cette manifestation.

Une délégation intersyndicale a été reçue en préfecture par la cheffe de cabinet du préfet et une représentante de l'Agence régionale de Santé. Le camarade Laurent Narzic, élu depuis secrétaire du syndicat FO des établissements de Mindin, en faisait partie. Devant la représentation de l'État, il a porté l'exigence de l'application immédiate des 183 € pour tous.



2 100 manifestants dans les rues de Nantes le 7 décembre



■ Sécurité sociale

Grève pour la revalorisation du point d'indice



Les implantations FO au sein de l'UGEAM, de la CARSAT, de la CAF, de la CPAM et du CERTI étaient représentées devant la préfecture de Nantes ce lundi 13 décembre

CE LUNDI 13 décembre, les salariés de la Sécurité sociale étaient appelés à la grève dans le cadre d'un appel national intersyndical pour la revalorisation du point d'indice. Un rassemblement était organisé devant la préfecture de Nantes. Une délégation intersyndicale a été reçue par une représentante du préfet, dans un contexte où c'est le ministère qui a

la main, via les contrats d'objectifs et de gestion (COG). Le camarade Eric Pelard, qui représentait FO, a ainsi pu rappeler que le point d'indice, non revalorisé depuis 2010, n'a augmenté que de 0,50% en 2017. Cela est d'autant plus inacceptable que le SMIC a augmenté de 18,28 %, l'essence de 30,15 %, le pain de 5,95 %, etc. (extraits du tract FO UGECAM Bretagne - Pays de la Loire). Les

niveaux 1, 2 et 3 de rémunération des employés se retrouvent en dessous du SMIC. Cela explique sans nul doute les taux de grévistes importants, supérieurs à 50% par exemple au sein de la CAF.

Nathalie Boisseau
Secrétaire du syndicat FO
des Organismes sociaux 44

■ Premier degré

Des moyens pour les écoles

LE SYNDICAT FO du premier degré de Loire-Atlantique (SNUDI-FO 44), soutenu par la FNEC FP FO 44, était partie prenante d'un appel intersyndical à la grève ce 14 décembre dans le département pour des recrutements supplémentaires dans les écoles et les établissements spécialisés, afin notamment de permettre l'accueil des élèves en situation de handicap ou relevant de besoins spécifiques dans les meilleures conditions. Malgré la pression exercée contre le droit de grève par l'administration, qui a fait circuler la fausse information du caractère prétendument illégal de celle-ci, la mobilisation a été fortement suivie. Plus de deux cents personnes ont participé à une assemblée générale lors de laquelle le camarade Didier Klein, secrétaire départemental du SNUDI-FO, a pu présenter les



positions du syndicat. L'occasion était également donnée de rappeler les revendications des personnels AESH pour un vrai statut et un vrai salaire, ainsi que de soumettre à la discussion la proposition de coordonner cette bagarre revendicative à l'échelle nationale par l'organisation, dans l'unité la plus large, d'une nouvelle manifestation au ministère. Un cortège rassemblant près de six cents personnes s'est ensuite mis en marche en direction de la Direction

des services départementaux de l'Éducation nationale, où une délégation intersyndicale a été reçue en audience. L'intervention du SNUDI-FO 44 a permis que se concrétise la mise en œuvre d'heures d'informations intersyndicales dans plusieurs secteurs du département dès la première semaine de la rentrée scolaire de janvier.

Didier Klein
Secrétaire du SNUDI-FO 44

■ Trigo Qualitaire

En grève pour les salaires

LE 29 NOVEMBRE dernier, les salariés de Trigo Qualitaire étaient en grève suite aux annonces de la direction de ne proposer aucune augmentation générale dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.

Dans le cadre d'un communiqué de presse, le syndicat FO de Trigo Qualitaire a déploré le choix de la

direction d'utiliser le prétexte de la prime Macron et de favoriser les augmentations individuelles sans en présenter les critères de répartition, au détriment d'une augmentation uniforme des salaires. FO n'a donc pas signé l'accord.

Olivier Lecoq
Délégué syndical FO Trigo Qualitaire



■ VYV 3 - Pôle Personnes âgées

Les postes et les salaires au coeur de la grève

FO ET CGT ont appelé les salariés du groupe VYV 3, pôle Personnes âgées, à faire grève et à se rassembler ce 14 décembre devant le siège régional du groupe à Nantes, à l'occasion de la tenue du conseil d'administration du pôle Personnes

âgées. Des recrutements (il manque aujourd'hui 200 postes), l'extension des 183 € pour tous à compter du 1er juin 2021, l'application de la prime Grand âge sont notamment au cœur des revendications.



■ EDF Cordemais

Une victoire pour les agents



LE SYNDICAT FO EDF Cordemais se félicite de la victoire obtenue par les agents de la centrale thermique EDF de Cordemais, dont la mobilisation, la solidarité et la détermination ont payé. Il s'agit d'une juste réparation du préjudice qu'ils ont subi du fait de l'abandon des différents projets par la direction d'EDF.

Suite au préavis de grève déposé à compter du 16 novembre dernier par le syndicat FO en soutien aux revendications des salariés et après d'après négociations, la direction a été contrainte de céder.

Les personnels de la centrale, hors direction, bénéficieront chacun d'un niveau de rémunération (NR) supplémentaire, soit l'équivalent de 2,5 % d'augmentation générale de salaire brut, sans que cela n'impacte le « paquet » de NR distribué au mois de mars. À chaque signature d'un engagement de départ d'un salarié,

un nouveau NR sera de nouveau attribué à minima - ce qui à terme concerne l'ensemble des agents.

Par ailleurs, aucun départ ne sera contraint avant 2026, même si le site devait être condamné à fermer plus tôt. Enfin, des mesures favorables de redéploiement seront étendues à l'ensemble des salariés du site, tandis que le congé de fin de carrière sera prolongé pour tout départ à la retraite intervenant au plus tard au 1er janvier 2030, avec une période d'engagement allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026 : dans les faits, cela protégera les salariés concernés d'une mutation forcée pour les dernières années de carrière en cas de fermeture de la centrale d'ici 2026.

Philippe Perrochon
Délégué syndical FO EDF Cordemais
et **Franck Barbachou**
Secrétaire du syndicat FO
EDF Cordemais

■ Territoriaux de Saint-Nazaire

La stratégie de FO a payé



LA FONCTION publique est touchée par la loi de Transformation de la Fonction publique, ce qui implique que les collectivités augmentent le temps de travail des agents et pour un grand nombre, sans compensation.

Un premier mouvement de grève a eu lieu le 30 juin 2021, à l'initiative de Force Ouvrière pour l'augmentation des salaires et la reconnaissance de la pénibilité par la réduction du temps de travail comme le permet la loi. À l'issue de cette grève, FO a obtenu une augmentation minimum de 39€ par mois, voire plus du double pour les salaires les moins élevés.

Une seconde grève a eu lieu 24h/24h sur 5 jours. Les ordures ménagères n'étaient plus ramassées, les rues n'étaient plus nettoyées, les cantines fermées, etc. Le service public n'était plus assuré alors que les festivités de fin d'année arrivaient à grand pas. Nous allons perdre des congés et revendiquons de conserver nos congés acquis par le biais de la

reconnaissance de la pénibilité. Il a fallu montrer durement notre détermination en bloquant des axes stratégiques notamment à l'entrée de la ville et en faisant des feux empêchant surtout les bus de circuler. La stratégie a payé ! Nous avons obtenu 2 jours de pénibilité acquis même en cas d'arrêt de travail, ce qui revient à ce que nous avions initialement, soit 29 jours de congés.

Pour s'assurer que la ville serait nettoyée avant les festivités et motiver les agents à reprendre le service au plus vite, ils ont rajouté 2 jours d'ARTT supplémentaires moyennant 4 minutes de travail supplémentaire par jour, pour atteindre les 1607 heures annuelles.

Nous avons en tout 37 jours, nous aurons 39 jours à partir du 1er janvier 2022.

Fabien Leblanc
Secrétaire du syndicat FO des
Territoriaux de la région nazairienne

■ FO Ville de Nantes et Nantes-Métropole a tenu son assemblée générale ce 9 décembre



PLUS d'une soixantaine d'adhérents ont participé à l'assemblée générale annuelle, qui s'est tenue le jeudi 9 décembre en présence du secrétaire de l'Union départementale, Michel Le Roch, du secrétaire général du groupement départemental FO, Fabrice Bouron, et du secrétaire régional FO, Yann Roué.

Contrairement à l'année dernière - où la salle municipale fut fermée à la dernière minute -, l'ensemble des camarades présents ont pu assister aux travaux et les instances syndicales furent validées à l'unanimité.

Michel le Roc'h et Yann Roué ont présenté les enjeux de la situation générale : les salaires et la situation de l'hôpital étaient au cœur de leurs interventions.

Le rapport moral, présenté par la Secrétaire du Syndicat, Sylvie Daguin, s'est porté essentiellement sur le dossier des 1 607 heures.

■ 2021 ANNÉE MARQUÉE PAR LA BAGARRE SUR LES 1607 H

Le syndicat a voté défavorablement cette hausse de 46 heures du temps de travail imposée par la loi de transformation de la Fonction Publique votée en 2019, qui est un recul social pour les fonctionnaires territoriaux.

Cela étant, par son action, FO avait permis d'obtenir différentes mesures permettant d'adoucir cette hausse du temps de travail, notamment en termes de prise en compte des congés et des jours de repos, des

temps de vestiaire, des heures supplémentaires pouvant être payées ou récupérées, ainsi que l'attribution d'une indemnité de maintien de rémunération pour certains agents tels que les maîtres nageurs sauveteurs, les agents d'accueil des déchetteries et d'accueil des parcs et jardins.

Par ailleurs, l'administration a été contrainte de reculer sur différents points : les agents administratifs DRU vont conserver leurs régimes horaires fixes et leurs heures supplémentaires effectuées les samedis.

La réorganisation des sports est quant à elle reportée et ne sera présentée en comité technique qu'en 2022.

Par ailleurs, notre syndicat a vite compris qu'il fallait s'emparer des sujétions métiers ou occurrence, afin qu'un maximum d'agents puissent en bénéficier. Les 1 607 heures s'appliquant à compter du 1^{er} janvier 2022, FO restera donc très vigilante au moment de la mise en œuvre de cette hausse du temps de travail dans les différents services de Nantes métropole, de la Ville et du CCAS.

■ 2022 : LE RÉGIME INDEMNITAIRE EN LIGNE DE MIRE...

L'année 2022 sera marquée par une activité syndicale importante, puisqu'elle débutera par la concertation sur les régimes indemnitaires, dont l'ouverture a été obtenue suite à notre mobilisation sur le temps de travail.

Dès le début, le syndicat FO a annoncé ses revendications :

► une revalorisation générale du

régime indemnitaire au grade pour tous les agents y compris les agents temporaires et précaires

► un carnet de tickets de restaurant supplémentaire prenant en compte la hausse du temps de travail

► enfin, nous voulons une négociation rapide.

Nous estimons que les premières rencontres avec l'employeur ne vont pas vraiment dans le bon sens.

En tout état de cause, si l'employeur ne prend pas en compte nos revendications, il ne nous restera qu'une chose à faire : la mobilisation et la grève ! À Force Ouvrière, nous savons prendre nos responsabilités le moment venu.

■ ... ET ANNÉE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

L'année 2022 sera également marquée par les élections du Comité des œuvres sociales (COS) en juin et des élections professionnelles en décembre : tout va être mis en œuvre pour assurer et renforcer le vote FO.

Les rapports moraux et financiers, présentés respectivement, par la secrétaire et le trésorier furent votés favorablement par les militants présents à l'assemblée Générale.

Le Secrétaire du Groupement départemental, Fabrice Bouron, a conclu par son intervention l'assemblée générale. Enfin, tradition oblige, les militants se sont retrouvés ensuite autour d'un repas fraternel.

Sylvie Daguin

Secrétaire Générale du syndicat FO Ville de Nantes et Nantes Métropole

■ FO Établissements de Mindin Plus déterminés que jamais

CE 8 DÉCEMBRE, les 3 sections syndicales (EPMS Le Littoral, Foyer de Vie Les Abris de Jade, IME L'Estuaire) composant le syndicat FO des établissements de Mindin se sont réunies en assemblée générale statutaire. Elles ont procédé au renouvellement de leurs bureaux respectifs.

Sur la section EPMS, un nouveau secrétaire a été élu. Le camarade Morgan Le Run succède ainsi à Laurent Narzic, pour sa part élu secrétaire adjoint. Les 3 sections ont ensuite procédé à l'élection du bureau du syndicat FO des Établissements de Mindin : Laurent Narzic a été élu secrétaire général du syndicat, mandat précédemment exercé par Yann Le Fol.

L'ordre du jour de l'assemblée générale a également permis d'aborder différentes thématiques :

► Situation générale concernant la politique d'austérité du gouvernement d'ordre général et aussi en découlement sur nos établissements ;

► Point sur la période « Covid-19 » ;

► Point sur le Ségur de la Santé ;

► Syndicalisation...

Concernant la situation précise des établissements sur Mindin et l'absence de revalorisation du Ségur depuis 18 mois, un retour a été fait sur le rassemblement à Nantes du 7 décembre 2021.

Plus de 120 agents des établissements se sont déplacés et ont participé à cette journée d'action. Laurent Narzic, en tant que représentant des établissements de Mindin, a fait partie de la délégation reçue en préfecture (chef de cabinet du préfet et représentante de l'ARS) pour exiger l'application immédiate des 183€ à tous les agents quels que soient le statut ou la fonction occupée.

Pour les agents (IDE, AS, AMP, kiné...) censés bénéficier du complément de traitement indiciaire (CTI) de 183 € par mois depuis le 1^{er} octobre 2021 (accord du 28 mai 2021 pour les établissements autonomes), ils doutent de plus en plus de l'application de la mesure, étant donné que le décret n'a toujours pas



À gauche, Laurent Narzic, Secrétaire du syndicat FO des Établissements de Mindin. Au centre, Yann Le Fol, secrétaire du Groupement départemental FO des Services de Santé. À droite, Morgan Le Run, secrétaire de la section EPMS.

été publié presque trois mois après la date où il était censé s'appliquer.

Il en va pourtant de la survie de nos établissements, menacés par des fermetures de services à l'identique des hôpitaux. Certains agents sont partis pour des secteurs financièrement plus attractifs ou ont fait le choix de reconversions professionnelles, dégoûtés par des années de politiques indignes. Face à ces départs, il n'y a aucun postulant pour venir exercer dans ces conditions. Pire encore, nos établissements peinent à recueillir des candidatures lors de concours sur titre aboutissant pourtant à des emplois de titulaires. Des agents contractuels diplômés nous indiquent clairement qu'ils ne souhaitent pas faire carrière chez nous, réfléchissant même à changer de métier. Les suspensions de collègues non vaccinés ont également été dénoncées, car elles n'ont fait qu'accélérer la dégradation des effectifs.

La cheffe de cabinet du préfet et la représentante de l'ARS, stupéfaites par les situations décrites et qui se dégradent quotidiennement, n'ont pourtant pas été en mesure de nous apporter des perspectives satisfaisantes. Emmanuel Macron, Jean Castex et Olivier Véran étant les seuls responsables du pourrissement de cette situation, le syndicat FO des établissements de Mindin a d'ores et déjà acté le principe d'une montée sur Paris lors de la Conférence Sociale annoncée pour la première quinzaine de janvier 2022.

Laurent Narzic

Secrétaire du syndicat FO des Établissements de Mindin



Toutes les demandes d'inscription doivent être impérativement adressées à l'Union départementale par le secrétaire de syndicat de base, revêtues de sa signature et du cachet du syndicat pour accord.

Le stage intitulé « Découverte FO et moyens d'action du syndicat » est un stage de 1^{er} niveau qu'il est obligatoire de faire avant les autres. L'inscription est possible via le site e-fo.

SESSIONS DÉPARTEMENTALES

■ À l'Union départementale de Loire-Atlantique 2, place de la Gare de l'État - 44200 Nantes

Dates 2022	Intitulé du stage
Du 21 au 25 février	Découverte FO et moyens d'action du syndicat
Du 28 fév. au 4 mars	Comité Social et Économique
Du 29 au 31 mars	Connaître ses Droits I
Du 25 au 29 avril	Découverte FO et moyens d'action du syndicat
Du 3 au 5 mai	Communication orale
Du 23 au 25 mai	Je négocie
Du 8 au 10 juin	Découvrir l'économie
Du 13 au 17 juin	Comité Social et Économique
Du 20 au 24 juin	Découverte FO et moyens d'action du syndicat
Du 27 juin au 1 ^{er} juillet	Santé, Sécurité et Conditions de Travail
Du 10 au 14 octobre	Découverte FO et moyens d'action du syndicat
Du 18 au 20 octobre	Fonctionnement et outil du syndicat
Du 21 au 25 novembre	Comité Social et Économique
Du 6 au 8 décembre	Connaître ses Droits I
Du 12 au 16 décembre	Découverte FO et moyens d'action du syndicat

■ À l'Union locale de Saint-Nazaire 4, rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Dates 2022	Intitulé du stage
Du 4 au 8 avril	Découverte FO et moyens d'action du syndicat
Du 25 au 29 avril	Comité Social et Économique
Du 8 au 10 juin	Connaître ses Droits I
Du 28 nov. au 2 déc.	Découverte FO et moyens d'action du syndicat

ÉLECTIONS HLM 2022

APPEL à CANDIDATURES

AFOC₄₄
Association Force Ouvrière Communistes

- Nantes Métropole Habitat
- Silène
- La Nantaise d'Habitations
- Atlantique Habitations
- Habitat 44
- CDC Habitat social
- Harmonie Habitat
- ICF Habitat Atlantique...

● Êtes-vous locataire en HLM ? Oui Non

Nom du bailleur :

● Si vous êtes locataire en HLM :
Accepteriez-vous d'être inscrit(e) comme candidat(e) sur une liste AFOC pour les élections HLM 2022 ?
En position éligible ? Oui Non
En position non éligible ? Oui Non

Pourriez-vous aider au travail de propagande (élection, etc. ?)
Dans votre immeuble ? Oui Non
Dans les immeubles du quartier ? Oui Non

● Si vous n'êtes pas locataire en HLM :
Pourriez-vous cependant apporter votre aide pour la campagne des élections ?
 Oui Non

Merci de transmettre le document complété selon votre choix (E-Mail, envoi postal, dépôt à l'accueil de l'UD FO)

Nom : Prénom :
N° : Rue :
CP : Ville :
Tel :
E-Mail :@.....

AFOC₄₄
Association Force Ouvrière Communistes de Loire-Atlantique
NANTES
2, place de la Gare de l'État
44200 Nantes
Tel. 02 51 44 90 00
E-Mail : association@fo.44@gmail.com

L'OS a lu

IL EST fréquent d'entendre ou de lire dans les discours ou les écrits de la classe dominante de vibrants plaidoyers en faveur de l'intérêt général. Ainsi, tel patron d'une grosse société déclare la main sur le cœur qu'une augmentation de salaire, même minime, accordée aux salariés mettrait son entreprise en péril, tel ministre affirme que l'économie du pays ne se remettrait pas d'une augmentation, même très limitée, du SMIC. Cet argument de l'intérêt général est opposé aux revendications ouvrières, les travailleurs étant invités à faire taire leurs intérêts particuliers au nom de ce bien commun aux employeurs et aux employés. Cette idéologie a un nom, c'est le corporatisme, et puisque, selon elle, les intérêts particuliers n'existent pas, alors il n'y a pas de raison de construire des organisations chargées de les représenter, il n'est donc pas nécessaire de construire des syndicats ouvriers indépendants. Cette idéologie a aussi son vocabulaire adapté. Ainsi les patrons et les salariés sont des « partenaires sociaux » invités à un « dialogue social » entre gens qu'on voudrait unis sur un projet commun.

Malheureusement pour les tenants du corporatisme, de nombreux faits viennent mettre à mal cette conception, et la lutte de classes, c'est dire l'existence d'intérêts antagoniques, est une réalité à peu près aussi difficile à nier que l'existence du soleil dans le ciel. C'est ainsi que le CAC 40, cet indice boursier créé sous Mitterrand en 1988, est à son plus haut niveau depuis 21 ans et a pris 25% depuis le début de l'année. Et comme le dirait Macron, mais il ne le dira pas ici, cette hausse fait gagner un pognon de dingues aux actionnaires, notamment ceux de Sanofi, entreprise qui a supprimé la moitié des postes de chercheurs en 10 ans, ce qui l'a rendue incapable jusqu'à ce jour de mettre au point un vaccin contre le coronavirus.

En 2010, le magazine *Challenges* montrait que les 500 plus grandes fortunes de France représentaient l'équivalent de 10 % du PIB, aujourd'hui le chiffre est de 43 % ! Selon Lucas Chancel, économiste et coauteur du rapport 2022 sur les inégalités mondiales, les multimillionnaires et les milliardaires ont enregistré des gains considérables pendant la crise du Covid, les 500 plus hautes fortunes de France ont réalisé plus de 200 milliards de valorisation boursière supplémentaires. Selon l'ONG Oxfam France, la fortune de Bernard Arnault, 3^{ème} fortune mondiale, a presque doublé en un an. Ce n'est pas vraiment le cas des fonctionnaires pour qui, à part deux augmentations de 0,6% en juillet 2016 et février 2017, la valeur du point d'indice est gelée depuis 2010 ! Cela ne changera pas en 2022, puisque La Ministre de la Fonction publique, Amélie de Monchalin, vient de déclarer que les « conditions n'étaient pas réunies » pour revaloriser le point d'indice. Les conditions qui permettent donc à une infime minorité de devenir milliardaires, comme le patron de Moderna, sont celles-là même qui s'accompagnent de la baisse du pouvoir d'achat

Classe contre classe

Est-ce que ce monde est sérieux ?

ALORS ON ATTEND ENCORE L'INFIRMIÈRE ?



C'EST une pratique managériale pour le moins particulière dont ont été victimes les personnels du Centre Hospitalier de Brive-la-Gaillarde (Corrèze). Le quotidien régional *La Montagne* révèle ainsi qu'entre le 15 et le 25 novembre derniers, la direction de l'hôpital a envoyé 3 comédiens dans 6 services afin de jouer les « patients mystères ». Une technique de contrôle de la qualité en entreprise – le « masked audit » – utilisée majoritairement par les franchiseurs pour tester les franchisés, comme dans le cas des restaurants McDonald's ! Des visites qui auraient pu passer totalement inaperçues si l'un des acteurs n'avait pas décidé de prendre son rôle un peu trop à cœur... Un agent anonyme raconte ainsi

qu'un quinquagénaire s'est présenté, l'air visiblement perdu, au service psychiatrique de l'hôpital de Brive. Par la suite, le personnel a joint une de ses proches sur demande du patient. « On appelle, au bout du fil, une dame qui prétend être sa soeur. Elle nous dit qu'il faut imiter le chant des oiseaux si jamais il se met à s'agiter. C'était du grand n'importe quoi, on a dû appeler Police Secours »⁽¹⁾ ! Acculé par l'énormité de la situation, le comédien a fini par révéler le pot aux roses...

Non, il ne s'agit pas d'une de ces fameuses « impostures » dont était coutumier le comique Jean-Yves Lafesse ! Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la « mauvaise plaisanterie » n'a pas été du goût du personnel de l'hôpital de Brive, déjà épuisé par des conditions de travail

ubuesques, et ce, d'autant plus que le niveau 2 du « plan blanc » avait été activé quelques jours plus tôt.

C'est un « procédé agressif » dénonce un des agents ayant été testé. Elle ajoute : « en attendant, de vrais patients ont appelé, je leur ai demandé de rappeler plus tard. Et je sais que nous sommes difficiles à joindre ».

Contactée par *France Bleu*, la direction de l'hôpital assume pourtant cette initiative, la présentant comme « une manière moins technocratique de se préparer pour tenter d'obtenir la certification « Experts visiteurs » en juin prochain ». Depuis 20 ans, cette procédure constitue en effet une obligation administrative sensée permettre d'évaluer le « niveau de qualité et de sécurité des soins » dans les établissements de santé publics et privés.

Notons justement que durant la même période, pas moins de 80 000 lits d'hôpitaux ont été supprimés en France par les majorités successives⁽²⁾. De même, alors que le gouvernement Macron suspend et prive de salaire les soignants non-vaccinés, 20 % des lits d'hospitalisation ne peuvent plus fonctionner faute de personnel...

Comme dirait le ministre Olivier Véran : « c'est ça la réalité dans nos hôpitaux » !

Mais qui croit encore que la santé publique est une priorité pour ces gens ?

⁽¹⁾ BFMTV, le 7 décembre 2021.

⁽²⁾ Selon les données de la DREES (direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques).

L'histoire continue

L'AMBIANCE était à la fête, en ce jeudi 9 décembre, à l'annonce des résultats d'un vote historique. Deux établissements Starbucks de Buffalo, dans l'État de New York, au nord-est des États-Unis, ont en effet voté pour la création d'un syndicat, une première dans l'histoire de la compagnie.

« C'est l'aboutissement d'un long chemin » a réagi Michelle Eisen, employée depuis plus de 11 ans dans le café en question, avenue Elmwood. La bataille a été tellement dure, explique-t-elle, « avec tout ce que ce que Starbucks nous a jeté à la figure »⁽¹⁾.

Car si l'on en croit la célèbre chaîne de cafés, fondée en 1971, rien ne semblait justifier la création d'un « intermédiaire » entre les employés et la direction. Du côté des travailleurs, le son de cloche est pourtant différent...

C'est le cas de Will Westlake, 24 ans, embauché en mai dernier et qui a d'abord été séduit par les pseudo-valeurs progressistes de la firme, avant de déchanter. Celui-ci témoigne avoir été choqué de découvrir que des personnes travaillant depuis plusieurs années gagnaient à peine plus que lui. « On vend des boissons à 8, 9 dollars toutes les trente secondes, tout au long de la journée, mais l'entreprise n'a pas rattrapé la demande » en embauchant plus de salariés, explique-t-il, évoquant également les

cadences infernales.

Comme dans le cas de la tentative de création d'un syndicat dans un entrepôt Amazon en Alabama, au printemps dernier, la direction de Starbucks a pesé de tout son poids en vue de décourager les salariés. L'emblématique ancien patron, Howard Schultz, se sentant même obligé de descendre dans l'arène en venant animer une réunion début novembre.

Starbucks s'est également lancé dans une bataille juridique, en demandant d'abord à ce que les vingt établissements de la zone votent ensemble⁽²⁾, puis à ce que le rejet de cette première requête soit invalidé. En vain.

Mais si l'initiative a donné tant de sueurs froides à la direction, c'est bien parce qu'elle risque d'essaimer au sein de la compagnie, les employés d'un autre établissement de Buffalo



PRÉPARÉ ET SERVI PAR UN TRAVAILLEUR SYNDIQUÉ

ainsi que d'un café en Arizona ayant récemment demandé à organiser des votes en vue de rejoindre le Starbucks Workers United (SWU)...

Alors que le patronat allié aux différents gouvernements entend profiter de l'épidémie de covid pour accroître les conditions d'exploitation de la classe ouvrière, l'événement n'a rien d'anodin – plus particulièrement dans le contexte que connaissent les États-Unis, marqué par « le striketober », soit l'importante vague de grèves survenue cet automne pour l'augmentation des salaires.

N'en déplaise à certains, la « fin de l'histoire » n'est toujours pas à l'ordre du jour.

⁽¹⁾ *Le Monde*, le 10 décembre 2021.

⁽²⁾ Aux États-Unis, un syndicat ne peut représenter les salariés d'une entreprise que si une majorité vote pour être représentée par lui.

L'OS a lu

des fonctionnaires. Quelle belle démonstration de la réalité de l'intérêt général, Messieurs les corporatistes !

La théorie de l'intérêt général, dont une variante est la théorie du ruissellement, voudrait en effet que cet enrichissement fût général, qu'il profitât aux travailleurs. Il n'en est malheureusement rien et les chiffres de la pauvreté en France sont terrifiants. L'INSEE évalue à 21% de la population le nombre de personnes en situation de pauvreté (moins de 987 euros par mois) une sur cinq ! Parmi elles, 95 % sont dans l'incapacité de faire face à une dépense imprévue de plus de 1 000 euros, 85 % n'ont pas les moyens de se payer une semaine de vacances. Selon une étude de l'association Linkee qui récupère de la nourriture invendue pour la redistribuer, 46% des étudiants sautent des repas pour des raisons financières et certains d'entre eux n'ont pas d'autre choix que de recourir à cette aide alimentaire. Au contraire du patron de Moderna, la crise du Covid n'a évidemment rien arrangé à la situation de ces étudiants, la plupart d'entre eux ayant été privés du petit job qui leur permettait de survivre.

La réalité de ces modes de vie opposés, opulence à un pôle de la société et précarité croissante à l'autre pôle, devrait suffire à disqualifier totalement les défenseurs de l'intérêt général (qui eux-mêmes d'ailleurs n'y croient pas une seconde, parfaitement conscients que derrière un prétendu intérêt général, ils défendent leurs intérêts de classe).

À ceux qui en douteraient encore, certaines pratiques patronales devraient convaincre définitivement de l'existence d'intérêts opposés entre les employeurs et les employés. C'est ainsi que le 5 décembre, la chaîne CNN a rapporté que le PDG de Better.com, une start-up de prêt hypothécaire, a utilisé une visioconférence avec 900 salariés pour leur annoncer brutalement leur licenciement afin d'augmenter la rentabilité de sa société. Avec une grande délicatesse, ce PDG a annoncé aux présents : « si vous êtes à cette réunion, c'est que vous faites partie des malchanceux qui vont être licenciés et que votre poste est supprimé avec effet immédiat » Quelques jours auparavant, cette start-up avait fait rentrer l'équivalent en dollars de 663 millions d'euros grâce à son entrée en Bourse en mai.

Selon le site de *Capital*, ce n'est pas la première fois que des sociétés licencient des salariés via une réunion Zoom. En mai 2020, Uber avait ainsi annoncé leur licenciement à 3 500 salariés.

On pourrait penser que ce sont là des cas extrêmes. Certes, mais ce qui permet justement que, dans un système capitaliste en crise majeure, ces cas restent rares, ce n'est pas la compassion du patronat, c'est elle qui permettra toutes les reconquêtes.